

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing : Trois mois... Six mois... Un an...

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine, 7

ROUBAIX, 8 JUILLET 1871

BULLETIN QUOTIDIEN

Des télégrammes du général Lallemand annoncent au gouverneur de l'Algérie la soumission de nombreuses tribus de Kabyles. Trois principaux chefs des insurgés se sont rendus à discrétion au général qui les a retenus prisonniers.

Pendant que notre Assemblée s'attache à réparer le temps que lui ont fait perdre les fédérés de la Commune, en reprenant le cours de ses discussions normales, voici que le gouvernement belge se trouve contraint à faire face, lui aussi, aux meneurs de l'Internationale.

Les hommes politiques de Londres devront forcément prendre, d'ici à peu de temps, des mesures semblables à celles proposées par le gouvernement belge. Les troubles de Belfast et ceux que peut amener dans quelques jours, l'anniversaire du 12 juillet, font déjà réfléchir les amis de M. Gladstone.

L'Europe entière comprendra bientôt, de quel secours a été pour elle, l'admirable élan avec lequel les représentants de la France et nos braves soldats ont anéanti l'état-major et l'armée principale du socialisme.

Dans un discours qu'il vient de prononcer à Rome, Victor-Emmanuel a vanté beaucoup la jeunesse « belle et robuste » de cette ville.

C'est la jeunesse que l'Eglise a élevée, fait remarquer un correspondant. Que Victor-Emmanuel soit roi pendant quelque temps, et il verra ce que sera devenue cette jeunesse.

M. le baron d'Harcourt, notre ambassadeur près le Saint-Siège, a quitté Rome le jour même où Victor-Emmanuel, mettant le comble à ses précédents sacrilèges, venait installer, au Quirinal, son gouvernement de parjure, de vol, et de trahison.

On nous méconnaîtrait entièrement, si l'on supposait que le résultat des élections nous afflige comme hommes de parti, c'est comme Français, uniquement comme Français, que nous sommes cruellement inquiets. Nous ne ressemblons en rien, — et nous pouquons le dire sans orgueil, — aux hommes qui placent leur parti au-dessus de la France.

croions que nos principes seuls peuvent sauver la France. Mais nous regardons l'existence, l'honneur et la prospérité de la France au succès de nos idées. Nous plaçons la France au-dessus de tout; nos amis et nous, nous rapportons tout à la France, tout, et nous nous faisons ses premiers et plus obéissants serviteurs. Il ne nous semble même pas que l'on puisse entendre et pratiquer autrement le patriotisme.

(Décentralisation) CHARLES GARNIER.

Nous recevons communication de la pièce suivante :

« FRANÇAIS, » Je suis au milieu de vous. » Vous m'avez ouvert les portes de la France, et je n'ai pu me refuser le bonheur de revoir ma patrie. » Mais je ne veux pas donner, par ma présence prolongée, de nouveaux prétextes à l'agitation des esprits, si troublés en ce moment. » Je quitte donc ce Chambord que vous m'avez donné, et dont j'ai porté le nom avec fierté, depuis quarante ans, sur les chemins de l'exil. » En m'éloignant, je tiens à vous le dire, je ne me sépare pas de vous, la France sait que je lui appartiens. » Je ne puis oublier que le droit monarchique est le patrimoine de la nation, ni décliner les devoirs qu'il m'impose envers elle. » Ces devoirs, je les remplirai, croyez-en ma parole d'honnête homme et de Roi.

Dieu aidant, nous fonderons ensemble, et quand vous le voudrez, sur les larges assises de la décentralisation administrative et des franchises locales, un gouvernement conforme aux besoins réels du pays.

Nous donnerons pour garantie à ces libertés publiques auxquelles tout peuple chrétien a droit, le suffrage universel honnêtement pratiqué et le contrôle des deux Chambres, et nous reprendrons, en lui restituant son caractère véritable, le mouvement national de la fin du dernier siècle.

Une minorité révoltée contre les vœux du pays en a fait le point de départ d'une période de démoralisation par le mensonge et de désorganisation par la violence. Ses criminels attentats ont imposé la révolution à une nation qui ne demandait que des réformes, et l'ont dès lors poussée vers l'abîme où hier elle eût péri, sans l'héroïque effort de notre armée.

Ce sont les classes laborieuses, ces ouvriers des champs et des villes, dont le sort a fait l'objet de mes plus vives préoccupations et de mes plus chères études, qui ont le plus souffert de ce désordre social.

Mais la France, cruellement désabusée par des désastres sans exemple, comprendra qu'on ne revient pas à la vérité en changeant d'erreur; qu'on n'échappe pas par des expédients à des nécessités éternelles.

Elle m'appellera, et je viendrai à elle tout entier, avec mon dévouement, mon principe et mon drapeau.

A l'occasion de ce drapeau, on a parlé de conditions que je ne dois pas subir.

« Français ! »

Je suis prêt à tout, pour aider mon pays à se relever de ses ruines et à reprendre son rang dans le monde; le seul sacrifice que je ne puisse lui faire, c'est celui de mon honneur.

Je suis et veux être de mon temps; je rends un sincère hommage à toutes ses grandeurs, et, quelle que fût la couleur du drapeau sous lequel marchaient nos soldats, j'ai admiré leur héroïsme, et rendu grâce à Dieu de tout ce que leur bravoure ajoutait au trésor des gloires de la France.

Entre nous et moi, il ne doit subsister ni malentendu ni arrière-pensée.

« Non je ne laisserai pas, parce que l'ignorance ou la crédulité auront parlé de privilèges, d'absolutisme et d'intolérance, que sais-je encore ? de dime, de droits féodaux, fantômes que la plus audacieuse mauvaise foi essaie de ressusciter à vos yeux, je ne laisserai pas arracher de mes mains l'étendard d'Henri IV, de François Ier et de Jeanne d'Arc. »

« C'est avec lui que s'est faite l'unité nationale, c'est avec lui que vos pères, conduits par les miens, ont conquis cette Alsace et cette Lorraine dont la fidélité sera la consolation de nos malheurs. »

« Il a vaincu la barbarie sur cette terre d'Afrique, témoin des premiers faits d'armes des princes de ma famille; c'est lui qui vaincra la barbarie nouvelle, dont le monde est menacé. »

« Je le confierai sans crainte à la vaillance de notre armée; il n'a jamais suivi, elle le sait, que le chemin de l'honneur. »

« Je l'ai reçu comme un dépôt sacré du vieux Roi, mon aïeul, mourant en exil; il a toujours été pour moi inséparable du souvenir de la patrie absente; il a flotté sur mon berceau, je veux qu'il ombrage ma tombe. »

« Dans les plis glorieux de cet étendard sans tâche, je vous apporterai l'ordre et la liberté. »

« Français, » Henri V ne peut abandonner le drapeau blanc d'Henri IV. »

« HENRI. » Chambord, 3 juillet 1871. »

Les délais de transport et de livraison.

A la date du 11 avril 1871, M. le Ministre des travaux publics a pris un arrêté en vertu duquel est suspendue « jusqu'à nouvel ordre » l'application de l'arrêté ministériel du 12 juin 1866, portant fixation de délais dans lesquels les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques reçus dans les gares de départ pour être transportés à grande et petite vitesse sur les chemins de fer, doivent être mis à la disposition des destinataires dans les gares d'arrivée.

Cet arrêté que les circonstances rendaient nécessaire, n'a plus aujourd'hui sa raison d'être, et il est urgent de rentrer dans la règle. Au surplus, il n'a eu pour les compagnies qu'une utilité, celle de leur octroyer des délais indéterminés pour les transports, mais, par contre, leur a fait courir de plus grands risques relativement aux manquants, avaries de route, etc. De ce dernier chef nous avons la certitude que le chiffre des indemnités à payer aux destinataires sera énorme, et en somme, cette charge nouvelle pour les compagnies, ne sera pas le résultat de fautes commises par elles. En bonne justice distributive, la plupart de ces avaries devraient être considérées comme effets d'événements de force majeure. Il est évident qu'une marchandise qui reste un mois en route alors qu'elle devrait seulement y rester 8 jours, court de bien plus grands risques de dommages, et que ces risques seront doublés si la marchandise doit subir des manipulations fréquentes, si son parcours est allongé, si elle doit séjourner quelque temps dans les gares de transit. La dispense de délais n'a donc pas eu pour les compagnies autant d'utilité qu'on pourrait se l'imaginer de prime abord.

Par contre, cet état de choses a été extrêmement préjudiciable tant aux commerçants qu'aux consommateurs: les arrivages irréguliers, incertains, problématiques, ont eu pour effet de faire élever les prix, et certes, nous avons tous été atteints par des charges assez nombreuses, pour qu'on désire voir cesser promptement un tel état de choses. Nous demandons le rapport de l'arrêté du 11 avril.

Il ne se passe pas de jour sans qu'il parvienne au gouvernement quelque plainte contre la conduite des soldats et des autorités allemandes à l'égard des habitants des départements occupés. On nous assure que toutes ces plaintes ont été l'objet d'observations faites par le gouvernement français au gouvernement prussien. Et dans l'entrevue que M. Thiers a eue récemment à Versailles avec le général Récussien, celui-ci aurait loyalement pris l'engagement de sévir contre tous les actes arbitraires qui lui seraient signalés.

Les arrestations continuent à Paris: chaque jour, la police met la main sur quelqu'un de ces personnages qui ont profité du régime de la Commune pour usurper des fonctions publiques ou exercer des vengeances particulières; on arrête aussi bon nombre de femmes suspectes et il a été opéré de véritables raz-

LETTRE DE PARIS

Paris, vendredi, 7 juillet 1871.

C'est aujourd'hui que sont proclamés les résultats des élections parisiennes. Le recensement, qui s'opère d'habitude à l'Hôtel-de-Ville, se fait au Luxembourg, et les gens de la Commune n'ont pas voulu laisser debout le vieux et histo-

rique monument qui attestait les traditions municipales de la ville de Paris. M. Bonvalet avait une certaine réputation comme restaurateur, faisant concurrence au célèbre Duval, l'inventeur des Bouillons-Duval; avant de s'être créé une sorte de popularité, comme maire de Paris, M. Bonvalet a été un des membres actifs de cette Ligue pour les droits de Paris, qui, pendant la guerre civile entre la capitale et le reste de la France, avait essayé d'intervenir au nom de l'idée de conciliation. Sans doute, les électeurs parisiens ont tenu à ne pas désavouer complètement les tentatives de la Ligue, en choisissant un de ses membres pour député, et il faut signaler ce fait curieux que ce sont les votes militaires qui ont fait remplacer sur la liste des élus le nom de M. Moreau par celui de Bonvalet.

Les nouveaux députés ne seront pas réunis à leurs collègues avant lundi prochain, et dès la semaine prochaine, au premier vote sur une loi importante, nous pourrions calculer la force nouvelle que les élections ont donnée au groupe des républicains dans la Chambre. Ce groupe peut s'appeler encore le parti républicain. En effet, il y a et il y aura des partis à la Chambre tant que la République ou une autre forme de gouvernement n'aura pas été proclamée, et M. Gambetta, dans son discours de rentrée à Bordeaux, a eu raison de se servir de cette expression: le parti républicain. On lui en fait un reproche et nous croyons que l'on a eu tort. Le jour où il y aura une forme gouvernementale définitivement adoptée, il n'y aura plus à la Chambre qu'une majorité et une opposition.

Les partis ne seront plus que des subdivisions de l'opposition et de la majorité.

Il nous faut donc attendre le vote d'une loi importante pour juger des forces respectives des divers groupes actuels; mais nous pouvons, dès à présent, grâce à de nombreux renseignements, affirmer que les députés, formant ce qu'on appelle le centre, dans toutes les assemblées délibérantes, sont, sous l'influence des élections récentes, résolus à maintenir le statu quo de concert avec la gauche républicaine.

Il arrive même que la droite légitimiste, voyant ses espérances retardées par la manifestation du suffrage universel, se ralliera à cette politique de statu quo. Et par un mouvement tout rationnel, la constitution, entre les mains de M. Thiers, d'un pouvoir à longue échéance, devient aujourd'hui à peu près inévitable. La droite et une partie du centre, nous en parlons en connaissance de cause, étaient, il y a un mois, dans la résolution très-ferme de voter contre la prorogation des pouvoirs de M. Thiers que demandait la gauche. A présent, tous les groupes de la Chambre paraissent devoir se mettre d'accord sur cette grave question. Vous allez la voir venir à l'ordre du jour très-prochainement, et la Chambre ne prendra pas de vacances avant de l'avoir résolue.

Le comte de Chambord n'aurait fait en France qu'un très-court séjour; il va partir pour la Belgique: mais il ne s'astreindra pas à rester éloigné du sol français, et l'on assure qu'il reviendra prochainement, afin de passer quelques semaines avant l'hiver dans sa terre de Chambord. C'est à Paris qu'il s'est rencontré tout d'abord avec ses cousins d'Orléans.

M. de la Guéronnière prend la direction politique de la Presse. L'ancien sénateur et ambassadeur revient au métier de journaliste, qui avait fait sa fortune politique et il va prendre dans la presse française la situation que comporte son mérite d'écrivain. Son journal sera conservateur et libéral.

Il ne se passe pas de jour sans qu'il parvienne au gouvernement quelque plainte contre la conduite des soldats et des autorités allemandes à l'égard des habitants des départements occupés. On nous assure que toutes ces plaintes ont été l'objet d'observations faites par le gouvernement français au gouvernement prussien. Et dans l'entrevue que M. Thiers a eue récemment à Versailles avec le général Récussien, celui-ci aurait loyalement pris l'engagement de sévir contre tous les actes arbitraires qui lui seraient signalés.

Les arrestations continuent à Paris: chaque jour, la police met la main sur quelqu'un de ces personnages qui ont profité du régime de la Commune pour usurper des fonctions publiques ou exercer des vengeances particulières; on arrête aussi bon nombre de femmes suspectes et il a été opéré de véritables raz-

ziés. Sous ce rapport, nous ne pouvons que féliciter l'administration: depuis trop longtemps, l'immortelle affiche au grand jour sur nos boulevards, et l'on se rappelle tout ce qui a été dit sur ces femmes galantes, formant la galerie de la foire au scandale, et dans lesquelles les espions prussiens trouvaient des complais.

La musique de la garde de Paris, sous la conduite de son habitué chef, M. Paulus, vient de partir pour Londres. Déjà aux premiers jours du règne de la Commune, et comme ses services ne pouvaient être utilisés à Versailles, la musique de la garde républicaine est allée en Angleterre; elle y a donné des concerts qui ont obtenu beaucoup de succès. La saison d'été est pour les Anglais ce qu'est la saison d'hiver pour les Parisiens. L'époque où les meilleurs artistes de tous les pays se donnent rendez-vous chez nos voisins. La musique de la garde républicaine figurera avec éclat au milieu d'eux.

On assure que l'Assemblée exercera son droit de grâce en faveur de M. Gaston Crémieux. Les rumeurs, insinuées par M. Crémieux, à la fin de la séance du 13 février, dans la salle des séances de Bordeaux, ne peuvent tirer de meilleure vengeance qu'en lui faisant grâce de la vie.

A la suite de pourparlers entre les directeurs de théâtre et l'administration, le droit des pauvres reste provisoirement fixé à 3 0/0.

Nous avons déjà dit quelque chose des abominables publications qui ont été faites durant la période électorale contre les candidats monarchiques, avec la tolérance du gouvernement, de l'administration et des parquets. Entre ces publications, nous devons signaler les articles publiés par l'Éclair de Saint-Etienne. On lit, à ce sujet, dans le Figaro:

Du premier coup, l'Éclair de Saint-Etienne a découvert une série de droits en faveur de la monarchie et que les professeurs jurés du collège de France connaissent seuls.

Et, cette découverte parachevée, il en expose la nomenclature aux yeux épouvanés des électeurs.

Ecoutez plutôt. Droit d'Agrier, droit de Muyage, droit de Saponnage et de Chiennage, droit de Pallette, droit de Bichonage, droit de Cuissage, droit de Bauvin...

J'en passe, et des meilleurs. Et, gravement, sans rire, l'Éclair de Saint-Etienne ajoute que le rétablissement de la royauté serait le retour de l'ancien régime, ami de ces droits, qui moisissent sous la poussière des siècles.

Donc, électeurs, votez vite pour les candidats démocratiques et sociaux!

Il y a, dans cette polémique, autant de bonne foi que de nouveauté.

Il faut se hâter de profiter d'un si noble exemple et de marcher sur les traces de l'Éclair.

Seulement, nous n'aurons pas à remonter si haut pour faire appel à nos souvenirs historiques.

Donc, électeurs, vous qui avez voté pour la République de MM. Gambetta et Ferouillet, Tardieu et Bonvalet, Escafaud et Laurent, Pichat, vous avez voté :

1° Pour la guillotine et les incendies de 71.

2° Pour les massacres de septembre, à l'Abbaye et les massacres de mai à la Roquette.

3° Pour le club des Jacobins et les réunions des Folies-Belleville.

4° Pour les tricotées de M. de Robespierre et les pétroleuses de M. Delescluze.

5° Pour le comité de salut public du dix-huitième siècle et le comité central du dix-neuvième.

6° Pour les noyades de Nantes sous Carrier, et les festillades du Père-Lachaise sous Félix Pyat.

7° Pour la Terreur d'abord et pour la Commune ensuite.

8° Pour Saint-Just, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, une première fois, et pour Raoul Rigault, Erdès et Paschal-Grousset une seconde.

9° Pour le sac des cathédrales dans le passé, et la démolition de la colonne Vendôme dans le présent.

10° Pour la loi des suspects hier, et la loi des otages aujourd'hui.

11° Pour l'assassinat de la princesse de Lamballe, et l'assassinat des généraux Lecomette et Clément Thomas.

Est-ce assez ?

On pourrait continuer longtemps sur ce ton en faveur des deux républiques, et ce sont des faits d'une réalité plus fraîche que celle du droit de Mouture ou du droit de Champart, dont vous évoquez les fantômes ridicules.

Il s'en dégage encore une odeur de sang — Amédée Achard.